

GAY LIB

NOS PROPOSITIONS POUR 2012

GAY LIB

TOUS ENSEMBLE POUR

L'EGALITE



**CAP SUR
2012 !**

A quelques mois du début de la campagne pour les élections présidentielles puis législatives, l'heure est venue pour notre famille politique de prendre ses responsabilités et de choisir son camp. Notre camp, le camp de la liberté, a toujours su défendre le cœur vivant de la société française : la famille. Aujourd'hui, ce cœur vivant a évolué, s'est transformé.

À côté de la famille traditionnelle que nous respectons, existent aujourd'hui de nouvelles formes de familles. La famille homoparentale a toute sa place en 2012 parmi les familles françaises. Les gays et les lesbiennes de ce pays sont des citoyens à part entière, ils veulent vivre leur couple au grand jour, se marier, fonder une famille, élever leurs enfants comme tout le monde.

La France ne peut plus, à contre-courant des pays libres, et de la majorité de ses partenaires européens, leur refuser ce droit en 2012. C'est justement parce que l'UMP est le parti de la famille qu'elle doit aujourd'hui défendre et protéger la famille homosexuelle. Elle est une réalité française, des milliers d'enfants sont aujourd'hui élevés par des parents de même sexe. Une position d'exclusion nous ferait irrémédiablement perdre le soutien des millions de gays et lesbiennes de France, mais aussi le soutien de leurs amis, de leur famille, et de tous ceux qui sont attachés à une certaine idée de la France : le pays des Droits de l'Homme.

**En 2012, si vous voulez nos voix, donnez nous nos droits.
Nos devoirs, nous les assumons déjà.**

Emmanuel Blanc
Président de GayLib

NOS PROPOSITIONS POUR 2012

- 1 Ouvrir le mariage à toutes et à tous**
- 2 Reconnaître l'adoption pour les familles homoparentales**
- 3 Renforcer encore la lutte contre les discriminations**
- 4 En finir avec le Sida**
- 5 Reconnaître le don du sang pour les hommes homosexuels**
- 6 Accéder aux soins post mortem pour les personnes atteintes du VIH**
- 7 Accompagner les personnes en cours de changement de sexe**
- 8 Accorder le droit à l'assistance médicale à la procréation**
- 9 Autoriser la gestation pour autrui**

1

Ouvrir le mariage à toutes et à tous

Dans un monde qui avance, avec l'Europe qui nous regarde, la France peut elle encore en 2012 refuser l'égalité devant le mariage aux couples homosexuels ? Seul l'accès du mariage républicain aux couples homosexuels est susceptible d'offrir l'égalité réelle à tous.

À ce jour, 7 pays de l'Union Européenne, y compris l'Espagne et le Portugal, pays à tradition catholique toujours vivace, ont légalisé le mariage entre personnes du même sexe. D'autres pays ou États plus éloignés géographiquement ou culturellement, comme le Canada, l'Afrique du Sud, l'Argentine ou l'État de New York ont fait de même.

Il est à préciser qu'en Islande comme à New York, l'ouverture du mariage civil aux couples homosexuels s'est faite avec des voix de droite. Le Royaume-Uni de David Cameron, au nom de l'égalité de toutes les familles face à la loi, et au nom des valeurs conservatrices que sont la famille et l'engagement, s'appête à le faire.

L'ouverture du mariage civil à tous les couples permettrait de résoudre les principales inégalités qui subsistent encore entre les familles selon qu'elles sont homosexuelles ou hétérosexuelles. Sondage après sondage, les français, dans leur immense majorité, y sont favorables. Un sondage Ifop réalisé au mois de juin 2011 révélait que 63% d'entre eux y étaient « pour » ou « plutôt pour » le droit de se marier. Le même sondage révèle que ce choix est aussi bien déterminé par la classe d'âge ou la CSP que par les préférences partisanes. Un autre sondage publié en septembre 2011 révèle que même parmi l'électorat catholique, le « mariage homosexuel » n'est un enjeu politique déterminant que pour 20% d'entre eux, loin derrière d'autres sujets sociétaux tels que l'école libre (46%) ou l'euthanasie (37%).

En permettant aux couples homosexuels de se marier, les conjoints survivants pourraient enfin bénéficier de la pension de réversion, pour laquelle ils cotisent pourtant sans y avoir droit. Les problèmes de dévolution successorale entre époux seraient traités de la même façon pour tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers le seul

>> régime moins protecteur du PACS. Enfin, et c'est le point le plus important, le mariage civil accorderait la même reconnaissance sociale à tous les couples. L'amour homosexuel serait enfin considéré de la même manière que l'amour hétérosexuel aux yeux de la société toute entière. Chaque français, quelle que soit son orientation sexuelle, bénéficierait enfin des mêmes droits face à loi pour son couple et sa famille.

L'égalité des droits, la famille et l'engagement sont des valeurs essentielles de l'UMP comme du Président de la République, et ouvrir le mariage civil aux couples homosexuels n'est que la simple mise en application de ces principes.

2

Reconnaître l'adoption pour les familles homoparentales

200 000 enfants vivent et s'épanouissent dans des familles homoparentales en France et 9 pays de l'UE reconnaissent formellement l'adoption par des familles homosexuelles (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Islande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède). Le sondage IFOP du 26 juin 2011 révèle que 58% des Français y sont favorables.

La communauté LGBT demande un traitement égal en matière d'adoption (existe toujours cette incohérence qu'un homme célibataire puisse adopter un enfant, sauf s'il déclare être homosexuel), et en matière d'AMP (Assistance Médicale à la Procréation). Il est enfin urgent de créer un statut du beau-parent, engagement de 2007 non-tenu à ce jour, afin d'assurer à nos enfants et nos familles la même protection que celle de tous les familles. (Si légalisation du mariage et de l'adoption, cette mesure devient inutile).

3

Renforcer encore la lutte contre les discriminations

Si d'indéniables progrès ont pu être constatés depuis 2007, la lutte contre l'homophobie reste une priorité. Il y a encore 3 agressions homophobes par jour en France et seulement 45 condamnations par an, selon la chancellerie, de ces actes par les tribunaux.

Nous demandons que les parquets poursuivent systématiquement les actes aggravés d'homophobie. Nous avons aussi demandé qu'une meilleure communication soit mise en oeuvre autour des pôles anti-discrimination dans les tribunaux.

4

En finir avec le Sida

Parallèlement aux efforts de la Recherche, on peut aujourd'hui stopper l'expansion du Sida par la prévention et l'accès universel aux soins.

Le dépistage étant un élément clé d'une stratégie de lutte contre le Sida, le test d'orientation rapide autorisé en 2010 doit être mis à disposition du plus grand nombre, notamment des populations les moins médicalisées, et par exemple généralisé en médecine de ville et dans les espaces associatifs adaptés. Au même titre que le cancer ou la maladie d'Alzheimer, le Sida doit faire l'objet d'un Plan National. Alors que les subventions à destination des associations de lutte contre le Sida ont été fortement réduites en 2011, de nouveaux moyens doivent être alloués pour favoriser la prévention, le dépistage la prise en charge et la limitation de la propagation de ce qui demeure une épidémie.

5

Reconnaître le don du sang pour les hommes homosexuels

À l'heure où le sang manque cruellement – l'EFS (Etablissement Français du Sang) s'en fait l'écho plusieurs fois par an – il n'est pas raisonnable sur le plan sanitaire de maintenir l'interdiction du don du sang aux personnes homosexuelles.

Si une mesure est dangereuse sur le plan de la santé publique, c'est d'empêcher, à cause de préjugés, une partie de la population de donner son sang et de priver la collectivité de cette capacité thérapeutique. Nous préconisons de ne plus retenir le critère d'orientation sexuelle et de privilégier la notion de comportements à risques, à l'instar du Royaume-Uni qui annonçait début septembre que les hommes homosexuels britanniques pourraient, à condition d'avoir observé un an d'abstinence sexuelle, donner leur sang sans autre restriction particulière. En France, il nous semble raisonnable d'autoriser les homosexuels à donner leur sang dans les mêmes conditions de déclaration que les hétérosexuels, conditions déjà très strictes (ne pas avoir eu plus d'un partenaire sexuel au cours des quatre derniers mois).

Les populations subsahariennes dont le taux de prévalence est tout aussi important peuvent donner leur sang, les mêmes dispositions doivent être prises à l'égard des homosexuels dans le même souci égalitaire de participer pleinement à la vie citoyenne.

6 Accéder aux soins post mortem pour les personnes atteintes du VIH

Souvent discriminées de leur vivant, les personnes atteintes du VIH sont aussi après leur mort. Les séropositifs, en France, ne peuvent toujours pas recevoir de soins de conservation post-mortem.

Nous demandons l'accès aux mêmes soins post-mortem quelle que soit la sérologie du défunt et dans le respect du principe de précaution qui protège les professionnels de limiter la pratique de ces soins aux seuls établissements habilités.

7 Accompagner les personnes en cours de changement de sexe

Dans l'élan de la dépsychiatriation de la transsexualité et sa reclassification par le Ministère de la Santé en 2009 et la création prochaine d'un centre de référence, le gouvernement a pris la mesure des implications nécessaires et poursuit le travail commencé avec la circulaire relative au changement d'identité de mai 2010.

Ces mesures placent la France aux avant postes du progrès et de la prise en considération de la transidentité. Dans le cadre des prérogatives du ou des futurs centres de références, Gaylib souhaite qu'au delà des aspects de santé (parcours de soin, chirurgie, assistance psychologique, traitements de confort...), les centres puissent revêtir des prérogatives d'ordre juridiques et sociales.

En effet, la désociabilisation pendant un parcours de transition est un aspect rarement considéré et qui aboutit souvent à des situations dramatiques de perte d'emploi, de difficultés à établir son identité dans le cadre de démarches quotidiennes (recommandé à la poste, voyages en avion, démarches administratives, contrôles d'identité...). Il nous semble que la possibilité, dès le début de la transition, d'utiliser le nom d'usage sur la carte nationale d'identité dans le sexe de destination permettrait, accompagnée d'une photographie récente, de maintenir le lien social nécessaire à la vie quotidienne.

8 Accorder le droit à l'assistance médicale à la procréation

L'AMP sert à surmonter l'infertilité « naturelle ». Le législateur justifie cette position par le fait de donner à l'enfant à naître l'environnement affectif le plus naturellement susceptible d'assurer son épanouissement. Or, toutes les études scientifiques concluent à la capacité des gays à élever des enfants.

- >> À l'heure actuelle, en Europe, plusieurs pays autorisent la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes (Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Suède, Finlande et Espagne). Aujourd'hui un grand nombre de femmes françaises sont contraintes de se rendre en Belgique pour ces interventions, ce qui conduit de fait à une discrimination par l'agent, le processus en Belgique ou dans un autre pays de l'union est onéreux. Il nous semble que les années à venir doivent donner lieu à une harmonisation au niveau européen de ce dossier.
- L'accès à ce type de technique doit reposer sur la solidité et la crédibilité d'un projet parental plutôt que sur la composition organique d'un couple. Il conviendrait d'orienter ces décisions par une connaissance de l'environnement futur de l'enfant et de juger du sérieux du projet parental.

9 Autoriser la gestation pour autrui

La gestation pour autrui est souvent associée à l'idée de commerce alors qu'il s'agit d'un acte de don entre femmes, entre une femme et un couple ou encore entre une femme et un célibataire. Il n'y a pas là instrumentalisation du corps de la femme mais au contraire une forme de liberté pour elle, à disposer de son propre corps (tout comme le droit à la contraception ou à l'avortement).

Les femmes qui acceptent de devenir de mères gestationnelles considèrent cela comme un acte positif et cherchent à recréer un état de plénitude en mettant au monde un enfant pour autrui. Actuellement, seuls les parents intentionnels disposant de revenus élevés ainsi qu'une certaine aisance dans les contacts internationaux, ont la possibilité opérationnelle de se tourner vers l'un des trente pays dans laquelle la GPA est légale. Il faut mettre un terme à une cruelle discrimination économique et prendre en compte les études cliniques réalisées sur les enfants nés par GPA et désormais adultes qui confirment l'absence de problèmes psychologiques.

Une fois de plus, la solidité du projet parental doit primer sur la discrimination financière et la réalité internationale qui dictent des méthodologies éloignées de notre éthique. Des protocoles encadrés valent mieux que le déploiement de combines régies par l'argent.

La GPA est avant tout à considérer comme un don au service d'un projet parental et de la construction d'une nouvelle famille porteuse d'espoir, de bonheur et d'amour.

